

**Lundi 8 avril 2024**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 8 avril à 20 h 00.**

**Sont présents :** Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant formant quorum.

**Est absente :** Madame Julie Nadeau a motivé son absence.

**Est aussi présente :** Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

**2024-04-072**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

**2024-04-073**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

**2024-04-074**

#### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES**

---

**ATTENDU QUE** la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024, totalisant une somme de 50 379,49 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 50 379,49 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2024-04-075

#### **EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE LAVOIE AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** que le poste d'agent(e) de développement est vacant depuis 4 ans et ce malgré les nombreux affichages;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé à ce poste car plusieurs projets sont demeurés en suspens vu le manque d'effectif;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame Valérie Lavoie soit embauchée au poste d'agente de développement à compter du 9 avril 2024 et selon sa disponibilité.

2024-04-076

#### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO. 2023-09-178 CONCERNANT UNE ENTENTE À SIGNER ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA, JIMMY GAGNON ET MARIE-PIER LEBRUN CONCERNANT LA DONATION DU TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE ET MANDAT AU MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR GILLES PLOURDE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME MARYSE OUELLET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AUDIT DOSSIER**

---

**ATTENDU QUE** Monsieur Jimmy Gagnon et Madame Marie-Pier Lebrun remettent à titre gratuit une partie de terrain pour la réalisation d'une rue projetée dans un développement du rang du Nord;

**ATTENDU QUE** ladite réalisation est conditionnelle à ce que les lots soient vendus et que les résidences soient construites pour que la Municipalité accepte d'acquérir et d'entretenir ladite rue;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de rédiger une entente municipale pour obtenir une description détaillée du projet;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler la résolution 2023-09-178 pour changer le nom d'un des signataires et de mandater Me Dorisse St-Pierre pour la rédaction du contrat à signer par les deux parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate le maire suppléant, Monsieur Gilles Plourde et la directrice générale, Madame Maryse Ouellet à signer une entente municipale avec Jimmy Gagnon et Marie-Pier Lebrun et de mandater Me Dorisse St-Pierre pour rédiger un contrat à signer entre les deux parties relativement au lot numéro 6 590 878.

2024-04-077

**RÉSOLUTION POUR NOMMER LA NOUVELLE RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE JIMMY GAGNON ET MARIE-PIER LEBRUN DANS LE RANG DU NORD**

---

**ATTENDU QU'**à la suite du nouveau développement de Jimmy Gagnon et Marie-Pier Lebrun, les propriétaires qui achètent les terrains doivent avoir un nom de rue ainsi qu'un numéro civique pour modifier leur adresse;

**ATTENDU QUE** Jimmy Gagnon a fait part à la Municipalité que la rue pourrait se nommer « la rue des Pins » car dans ce secteur il y a plusieurs gros pins qui peuvent survivre et grandir pendant de nombreuses années;

**ATTENDU QUE** pour nommer une nouvelle rue, la Municipalité doit valider avec la Commission de la toponymie si ledit nom est autorisé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de nommer la rue du nouveau développement dans le rang du Nord « rue des Pins » conditionnel à ce que la Commission de toponymie accepte de conserver ce nom.

2024-04-078

**RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE PAIEMENT COMPLET DE LA MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE DANS L'ATTENTE DE RECEVOIR LA TECQ 2019-2024**

---

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection sur une partie de la rue de l'Église sont terminés depuis 2023 et qu'un règlement d'emprunt au montant de 761,333. \$ a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Habitations dans le but d'ouvrir une marge de crédit temporaire pour défrayer le coût des travaux dans l'attente du programme de la TECQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu le versement de la TECQ en date du 18 mars 2024 au montant de 567 570.54 \$ qui a servi à payer une partie de la marge de crédit et la différence a été payée à partir du fonds général;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine le paiement de la marge de crédit temporaire pour les travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Église avec le montant reçu du programme de la TECQ soit 567 570.54 \$ et que la différence a été pris à partir du fonds général pour finaliser le paiement total et fermer ladite marge de crédit.

2024-04-079

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'EDC – VOLET  
LOISIR CULTUREL MUNICIPAL DE LA MRC DE KAMOURASKA**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- demande un montant de 1 500. \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : « Au festival du Brulôt » en juin 2024;
- s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 300 \$ dollars;
- s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant **le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska** ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

2024-04-080

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À  
ASSISTER À LA FORMATION « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS &  
LE RÔLE DES PRINCIPAUX ACTEURS DU MILIEU MUNICIPAL » À  
RIVIÈRE-DU-LOUP, LE 16 MAI 2024**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale à assister à la formation « Renseignements personnels & le rôle des principaux acteurs du milieu municipal » à Rivière-du-Loup, le 16 mai 2024 au coût de 385 \$ (excluant les taxes).

2024-04-081

**OFFRE DE SERVICE POUR LE BALAYAGE DES RUES 2024**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de service de Gregtech Inc. de Rivière-du-Loup au tarif horaire de 165,00 \$ (excluant les taxes) comprenant un camion ramasseur muni d'un système d'eau pour contrôler la poussière pour le balayage des rues pour l'année 2024.

**2024-04-082 OFFRE DE SERVICE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE PAR « LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. »**

---

Cet item est remis à une séance ultérieure.

**2024-04-083 OFFRE DE SERVICE POUR LA DÉBROUSSAILLEUSE PAR « LES ENTREPRISES GUY ET PASCAL DUBREUIL INC. »**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de service de « Les entreprises Guy et Pascal Dubreuil inc. » pour le tarif de la débroussailleuse soit à 165,00 \$ de l'heure et l'excavatrice avec broyeur forestier à 160,00 \$ de l'heure plus le transport (excluant les taxes) pour l'année 2024.

**2024-04-084 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE – DOSSIER DE LA TECQ**

---

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un

mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

2024-04-085

**RÉSOLUTION POUR MANDATER MONSIEUR PASCAL ALAIN,  
COURTIER IMMOBILIER À GÉRER LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ  
SISE AU 155, ROUTE DU PETIT-MOULIN**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a acquis la propriété sise au 155, route du Petit-Moulin en 2023 suite à la faillite de « Alimentation Saint-Bruno 2019 »;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaitait redémarrer un dépanneur avec une location, une fois les locataires en place, le dépanneur ayant été inhabité pendant plusieurs mois, les citoyens.nes ont pris d'autres habitudes pour s'approvisionner et cela a nui aux ventes des locataires et ceux-ci ont décidé de procéder à la fermeture de l'entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'à la suite de la fermeture du dépanneur, la Municipalité a décidé de vendre le bâtiment, car elle ne peut gérer une telle entreprise et mandate Monsieur Pascal Alain, courtier immobilier à gérer la vente de la propriété du 155, route du Petit-Moulin.

2024-04-086

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER À MONSIEUR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR À RÉALISER LES PLANS ET DEVIS DE LA NOUVELLE RUE QUI APPARTIENDRA À LA MUNICIPALITÉ APRÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT NOTARIÉ**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de réaliser les plans et devis de la nouvelle rue qui appartiendra à la Municipalité après la signature du contrat notarié relativement au développement de Jimmy Gagnon et Marie-Pier Lebrun dans le rang du Nord relativement au lot 6 590 878.

2024-04-087

**MANDAT À GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DU PLAN D'INTERVENTION DE LA MRC DE KAMOURASKA CONCERNANT LES TRAVAUX À RÉALISER SUR LES ROUTES PRIORITAIRES AU COURS DES 3 PROCHAINES ANNÉES DANS LA MUNICIPALITÉ (PLURITEC)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur à remplir le formulaire du PI soit le plan d'intervention de la MRC de Kamouraska concernant les travaux à réaliser sur les routes prioritaires dans la municipalité pour les 3 prochaines années.

2024-04-088

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER CAMIONNAGE ALAIN BENOIT POUR FAIRE LE TRANSPORT ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES BÂTIMENTS SAISONNIERS EN 2024 AU COÛT DE 205.00 \$ PAR FOSSE (EXCLUANT LES TAXES) SOIT AU MÊME COÛT QUE LA SOUMISSION EN 2023**

---

**ATTENDU QUE** Camionnage Alain Benoit a présenté une soumission concernant le transport et la vidange des fosses septiques permanente et saisonnière en 2023;

**ATTENDU QU'**il s'est avéré que l'horaire de l'entrepreneur était surchargé, la vidange des ± 50 bâtiments saisonniers a été remise à l'année 2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé si l'entreprise avait un nouveau prix pour 2024 et celle-ci a laissé au même prix que 2023 soit à 205 \$ (excluant les taxes);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte le transport et la vidange des fosses septiques des ± 50 bâtiments saisonniers par

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

l'entreprise Camionnage Alain Benoit au coût de 205 \$ (excluant les taxes) pour l'année 2024.

2024-04-089

**ACCEPTATION DE LA COTATION POUR LE PRIX DU GRAVIER À LA TONNE ET DE LA COTISATION DE LA MACHINERIE À LA SUITE DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS LE 2 AVRIL 2024**

GRAVIER	COMPAGNIE	PRIX À LA TONNE 2024 (Sans transport)
NATUREL	C.G. Thériault	3,64 \$
	Thomas Lévesque	3,35 \$
	Transport Pierre Dionne	4,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	3,68 \$
	<b>Ferme Paradis des Côtes</b>	<b>2,64 \$</b>
SASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	7,50 \$
	Thomas Lévesque	6,10 \$
	Transport Pierre Dionne	7,00 \$
	<b>Groupe Mario Bernier Inc.</b>	<b>5,18 \$</b>
	Ferme Paradis des Côtes	5,25 \$
CONCASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	9,00 \$
	Thomas Lévesque	9,50 \$
	Transport Pierre Dionne	11,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	8,93 \$
	<b>Ferme Paradis des Côtes</b>	<b>8,60 \$</b>
0-4 PO.	C.G. Thériault	5,64 \$
	<b>Thomas Lévesque</b>	<b>4,40 \$</b>
	Transport Pierre Dionne	6,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	5,18 \$
	Ferme Paradis des Côtes	4,50 \$
ASPHALTE CONCASSÉE	C.G. Thériault	9,00 \$
	Thomas Lévesque	-
	Transport Pierre Dionne	-
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	Ferme Paradis des Côtes	-

GRAVIER	COMPAGNIE	PRIX À LA TONNE 2024 (Avec transport)
NATUREL	C.G. Thériault	8,64 \$
	Thomas Lévesque	7,00 \$
	Transport Pierre Dionne	7,90 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	8,18 \$
	<b>Ferme Paradis des Côtes</b>	<b>6,50 \$</b>
SASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	11,00 \$
	Thomas Lévesque	9,80 \$
	Transport Pierre Dionne	10,90 \$
	<b>Groupe Mario Bernier Inc.</b>	<b>9,18 \$</b>
	Ferme Paradis des Côtes	9,25 \$

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

<b>CONCASSÉ 0-3/4</b>	C.G. Thériault	13,90 \$
	Thomas Lévesque	13,00 \$
	Transport Pierre Dionne	14,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	13,43 \$
	<b>Ferme Paradis des Côtes</b>	<b>12,00 \$</b>
<b>0-4 PO.</b>	C.G. Thériault	9,20 \$
	Thomas Lévesque	8,00 \$
	Transport Pierre Dionne	9,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	9,68 \$
	<b>Ferme Paradis des Côtes</b>	<b>7,75 \$</b>
<b>ASPHALTE CONCASSÉE</b>	C.G. Thériault	16,00 \$
	Thomas Lévesque	-
	Transport Pierre Dionne	-
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	Ferme Paradis des Côtes	-

<b>MACHINERIE</b>	<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRIX À L'HEURE 2024</b>
<b>CAMION (10 ROUES)</b>	C.G. Thériault	125,00 \$
	Thomas Lévesque	108,00 \$
	Transport Pierre Dionne	110,00 \$
	<b>Groupe Mario Bernier Inc.</b>	<b>95,00 \$</b>
	<b>Ferme Paradis des Côtes (Tracteur)</b>	<b>150,00 \$</b>
<b>CAMION (12 ROUES)</b>	C.G. Thériault	145,00 \$
	<b>Thomas Lévesque</b>	<b>120,00 \$</b>
	Transport Pierre Dionne	-
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	<b>Ferme Paradis des Côtes (Tracteur)</b>	<b>175,00 \$</b>
<b>CAMION SEMI (Double essieux)</b>	C.G. Thériault	160,00 \$
	<b>Thomas Lévesque</b>	<b>130,00 \$</b>
	Transport Pierre Dionne	169,00 \$
	<b>Groupe Mario Bernier Inc.</b>	<b>130,00 \$</b>
	Ferme Paradis des Côtes	-
<b>PELLE</b>	C.G. Thériault	152,00 \$
	Thomas Lévesque	148,00 \$
	Transport Pierre Dionne	146,00 \$
	<b>Groupe Mario Bernier Inc. (Cat 345)</b>	<b>210,00 \$</b>
	<b>Ferme Paradis des Côtes (3 tonnes)</b>	<b>110,00 \$</b>
	<b>Ferme Paradis des Côtes (13 tonnes)</b>	<b>140,00 \$</b>
	<b>Ferme Paradis des Côtes (22 tonnes)</b>	<b>150,00 \$</b>
<b>NIVELEUSE</b>	C.G. Thériault	162,00 \$
	Thomas Lévesque	-
	<b>Transport Pierre Dionne</b>	<b>156,00 \$</b>
	Groupe Mario Bernier Inc.	174,00 \$
	Ferme Paradis des Côtes	-
<b>BULDOZER</b>	C.G. Thériault	130,00 \$
	Thomas Lévesque	-
	<b>Transport Pierre Dionne</b>	<b>115,00 \$</b>
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	Ferme Paradis des Côtes	-

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

<b>CHARGEUR</b>	C.G. Thériault	140,00 \$
	<b>Thomas Lévesque</b>	<b>125,00 \$</b>
	Transport Pierre Dionne	139,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	Ferme Paradis des Côtes	150,00 \$
<hr/>		
<b>RÉTROGRAVEUSE</b>	C.G. Thériault ( <b>Pelle 5.5 tonnes</b> )	115,00 \$
	<b>Thomas Lévesque</b>	<b>105,00 \$</b>
	Transport Pierre Dionne	-
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	Ferme Paradis des Côtes	125,00 \$
<hr/>		
<b>MARTEAU PIQUEUR</b>	C.G. Thériault ( <b>Pelle 5.5 t. + marteau</b> )	140,00 \$
	<b>Thomas Lévesque</b>	<b>125,00 \$</b>
	Transport Pierre Dionne ( <b>Pelle 210</b> )	240,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	-
	Ferme Paradis des Côtes ( <b>3 tonnes</b> )	130,00 \$
<hr/>		
<b>COMPACTEUR À ROULEAUX AVEC OPÉRATEUR</b>	<b>C.G. Thériault</b>	<b>115,00 \$</b>
	Thomas Lévesque	-
	Transport Pierre Dionne ( <b>60 pouces</b> )	119,00 \$
	Transport Pierre Dionne ( <b>84 pouces</b> )	139,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	125,00 \$
	Ferme Paradis des Côtes	-
<hr/>		
<b>COMPACTEUR À ROULEAUX SANS OPÉRATEUR</b>	<b>C.G. Thériault</b>	<b>68,00 \$</b>
	Thomas Lévesque	-
	Transport Pierre Dionne ( <b>60 pouces</b> )	115,00 \$
	Transport Pierre Dionne ( <b>84 pouces</b> )	135,00 \$
	Groupe Mario Bernier Inc.	75,00 \$
	Ferme Paradis des Côtes	-

2024-04-090

**RÉSOLUTION POUR DES INVITATIONS À SOUMISSIONNER POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2024-2025**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit procéder à des invitations à soumissionner pour le déneigement des rues municipales pour les années 2024-2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la directrice générale à procéder à des invitations à soumissionner pour le déneigement des rues municipales pour les années 2024-2025.

2024-04-091

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE ET MANDAT AU MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR GILLES PLOURDE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME MARYSE OUELLET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LADITE ENTENTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de signer l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et de mandater le maire suppléant, monsieur Gilles Plourde et la directrice générale, madame Maryse Ouellet à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

2024-04-092

**ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU  
BAS-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2024**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de verser un montant de 105 \$ pour l'adhésion annuelle à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent pour l'année 2024.

2024-04-093

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE  
BAS-LAURENTIENNE (AFBL) 2024-2025**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion 2024-2025 à l'*Association forestière bas-laurentienne* soit au tarif de 80,00 \$, taxes incluses.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Voirie/ Matières résiduelles :** Bris du tracteur lors des dernières tempêtes de neige.

**Administration et développement:** Embauche d'une agente de développement.

**Comité d'embellissement / Mycologie:** Lundi prochain, l'activité mycologique – permettre à la municipalité de faire du réseautage.

**Sécurité publique / incendie / changements climatiques:** Mise à jour du plan en sécurité civile en lien avec Rimouski.

**Bibliothèque et communication:**

**Comité des loisirs / Art et culture:** Réunion prochainement du comité. Fête de la St-Jean prévue le 22 juin 2024.

2024-04-094

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- Des citoyens ont fait la demande d'ajouter certains items dans le journal du Trait d'Union.
- D'autres citoyens ont demandé des informations générales sur divers dossiers tels que déneigement, redevances, nouvelle rue dans le rang du Nord. On suggère d'insérer l'Ordre du jour sur Facebook.

2024-04-095

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 15.

---

Gilles Plourde,  
Maire suppléant

---

Maryse Ouellet,  
Directrice générale et greffière-très.

« Je, Gilles Plourde, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Gilles Plourde,  
Maire suppléant